Date de convocation : 05/06/2023

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE DUNIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le neuf juin deux mil vingt-trois à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

<u>Présents</u>: Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (15).

<u>Excusés</u>: Corinne BEAL (pouvoir à Patricia SOUCHON), Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à Fanny MOURIER), Cédric BROUSSARD (pouvoir à Hélène DREVET), Catherine MARCON (pouvoir à Pierre DURIEUX), Colette MORIN (pouvoir à Pascale MERLE), Christophe MOULIN (pouvoir à Isabelle MEYNET), Marie Laure OUDIN (pouvoir à Thierry SABOT) (7).

Absent: Éric PARRAT (1)

Monsieur Thierry SABOT a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE: Marché réhabilitation du bâtiment bourg-centre – lot 2 maçonnerie-gros œuvre – avenant 2.

DCM 20230609-4

Monsieur Le Maire explique qu'au cours des travaux, il a été décidé d'effectuer les modifications suivantes dans le lot 2 :

Réalisation de chapes suite à démolition carrelage pour réseaux (2904 € HT)
Rejointoiement encadrements menuiseries extérieures suite à dépose (3790 € HT)
Economie suite à non-réalisation des sommiers sous fermes modifiées (-900 € HT)

Economie suite à non-réalisation d'aménagement de l'espace extérieur (-4406 €).

Monsieur Le Maire rappelle :

Montant du marché lot 2 (DCM20221011-2) avec SYC = 56 301.19 € HT soit 67 561.43 € TTC

Montant avenant 1 (DCM20230223-9) = 3000 € HT soit 3600 € TTC

Montant avenant 2 = 1388 € HT soit 1665.60 € TTC

Nouveau montant =

043-214300873-20230609-DCM20230609_4-DE Regu le 28/06/2023

AR Prefecture

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

 Autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°2 avec SYC d'un montant de 1665.60 € TTC.

> Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme, Le Maire,

